

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
SOUS-PRÉFECTURE DE PRADES

Dossier suivi par :
Mme Anne Marie GERMAIN
☎ : 04.68.05.39.32
☎ : 04.68.96.29.35
Mél :
anne-marie.germain@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
Référence :
ap extension competences si.doc

Prades, le 8 novembre 2005

**ARRETE PREFECTORAL N° 177/2005 PORTANT
EXTENSION DES COMPETENCES
du SIVM du Conflent**

*Le Préfet des Pyrénées Orientales
Chevalier de la Légion d'Honneur*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants et L 5212-1 et suivants ;

VU le décret du 7 janvier 2002 de Monsieur le Président de la République nommant Monsieur Michel POSSY BERRY QUENUM en qualité de Sous-Préfet de Prades ;

VU l'arrêté préfectoral n° 1932/04 du 24 mai 2004 modifié accordant délégation de signature à Monsieur Michel POSSY BERRY QUENUM, Sous Préfet de Prades ;

VU ensemble l'arrêté préfectoral du 15 juillet 1966 portant création du SIVM du Conflent et les arrêtés ultérieurs portant modification du périmètre et des statuts de ce groupement ;

VU les délibérations concordantes par lesquelles le comité syndical et les communes membres se prononcent favorablement sur l'extension des compétences exercées par le SIVM du Conflent à la réalisation de prestations de services pour des communes non membres ou des EPCI dans le cadre du service d'élimination des déchets ménagers ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Sous-Préfet de PRADES,

ARRETE :

Article 1er : est autorisée l'extension des compétences exercées par le SIVM du Conflent à la réalisation de prestations de services pour des communes non membres ou des EPCI dans le cadre du service d'élimination des déchets ménagers après passation d'une convention.

Article 2 : un exemplaire des délibérations susvisées demeurera annexé au présent arrêté.

Article 3 : Monsieur le Sous-Préfet de PRADES, Monsieur le Président du SIVM du Conflent, Madame et Messieurs les Maires des communes membres et Monsieur le Trésorier du Syndicat sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

PRADES, le 8 novembre 2005
LE PREFET
Pour le Préfet et par délégation
LE SOUS PRÉFET DE PRADES
Michel POSSY BERRY QUENUM

POUR AMPLIATION
Pour le Sous-Préfet et par délégation
L'Attachée, Secrétaire Générale



Bernadette COMBAUT